

## **AVIS PUBLIC**

### **Modification de la tarification du service de transport adapté**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE :

La MRC de Portneuf, mandataire du service de transport adapté pour le territoire de la MRC de Portneuf, autorisera la nouvelle tarification recommandée par la Corporation de transport régional de Portneuf, à la suite de la réception des résolutions des municipalités concernées par ce service.

Cette nouvelle tarification entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et se détaille ainsi :

- 3,25 \$ par transport par autobus payé en argent;
- 3,25 \$ par transport par autobus via l'achat de billets;
- 12,00 \$ par taxi intra-MRC;
- 25,00 \$ par taxi extérieur MRC (Québec);
- 3,50 \$ par accompagnateur.

CAP-SANTÉ, CE 20 JUILLET 2022.



---

Josée Frenette, B.A.A., OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière